

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Juin 2013

L'an deux mil treize, le mercredi vingt- six juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire, GERARDIN Jean-Pierre : Adjoint, BARBIER Jérôme, BRIÉ Jean-Michel, MATHEY Henri, JEUNET Isabelle, TURPIN Daniel: Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Claire CHARLOT
M. Jean-Pierre CORSIN
M. Stéphane BERNARDOT
M. Laurent LALUBIE

Convocation adressée le : 21 juin 2013

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne M. Jérôme BARBIER, comme secrétaire de séance.

Le maire demande d'approuver le conseil municipal du 24 mai 2013, le conseil municipal approuve à l'unanimité, ce compte-rendu.

26/2013 : Caserne pompiers : demande de subventions

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle convention signée avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), le Centre de Première Intervention d'Aiserey s'est vu confier de nouvelles responsabilités. Actuellement, nos 16 sapeurs-pompiers interviennent dans cinq communes environnantes et leurs missions devraient encore évoluer vers une catégorie supérieure.

Pour ces raisons et en accompagnement avec le SDIS 21, nous avons pris la décision de remettre aux normes l'actuelle caserne des pompiers. Le but est de sécuriser les femmes et les hommes qui participent aux tâches qui sont assignées par le SDIS. Il est primordial que ces travaux aient lieu dans les meilleurs délais, afin d'offrir à nos sapeurs-pompiers bénévoles, un cadre opérationnel et décent digne de leur dévouement.

Ce nouvel aménagement consiste à rénover en totalité, la caserne en fonction des nouvelles missions et du matériel sensible mis à disposition, notamment un deuxième véhicule.

Afin de pouvoir réaliser ce projet qui s'élève approximativement à 150 000.00 € H.T., le maire explique qu'il est nécessaire d'obtenir des aides financières, sous forme de subventions, sachant que le SDIS 21 participe à hauteur de 60 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOpte à l'unanimité, le principe de l'opération d'aménagement de la caserne du Centre de Première Intervention,
- DECIDE de lancer une consultation pour la mise en concurrence, par un marché en procédure adaptée,
- SOLLICITE le Conseil Régional de Bourgogne,
- SOLLICITE le Conseil Général de Côte-d'Or,
- SOLLICITE l'aide parlementaire,
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ces demandes d'aide financière et de consultation,
- DECIDE d'ouvrir les crédits au budget primitif 2013.

27/2013 : Reprise de concessions cimetièrè abandonnées

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces suivantes :

- 1^{er} procès-verbal, en date du 17 mai 2010, notifié et affiché en mairie et au cimetière
- 2nd procès-verbal, en date du 17 mai 2013 constatant l'état d'abandon des concessions, notifié et affiché en mairie et au cimetière, afin de respecter les procédures législatives,

DECIDE, à la majorité, pour la reprise des concessions suivantes :

- concession n° 1 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme PERROT Marie
- concession n° 7 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme HOCTIN Charles
- concession n° 8 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme DOROTTE
- concession n° 9 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme DOROTTE
- concession n° 12 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. RAVIER Claude
- concession n° 14 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme BOUGENOT
- concession n° 15 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme DALLOZ
- concession n° 22 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. SENEZ Pierre

- concession n° 23 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme CHAUCHARD Charlotte
- concession n° 28-29 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. DEGLISE Albert
- concession n° 32 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme CUROT née DEGLISE
- concession n° 33 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme CAILLOU née DEGLISE
- concession n° 34 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme LANNEAU
- concession n° 38 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. MARGUERY Alfred
- concession n° 39 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. LEMOINE Joseph
- concession n° 40 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. THIBAUDOT Auguste
- concession n° 41-42 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. GOMIOT Eugénie
- concession n° 60 carré A, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. DEGLISE Edmond
- concession n° 55 carré B, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. FEHR Georges
- concession n° 70-71 carré C, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. DEGLISE Claude
- concession n° 83 carré C, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était Mme JEANNIN Anne
- concession n° 91 carré C, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. RORET Claude
- concession n° 112 carré C, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. BARBEY Henri
- concession n° 93 carré D, cimetière d'Aiserey dont le titulaire était M. POIGNANT Roger.

Ces concessions considérées dès lors comme abandonnées reviendront dans le domaine communal.

Compte tenu de ces reprises, le conseil autorise à l'unanimité, le Maire à prendre les mesures qui s'imposent :

- pour mettre en sécurité les monuments vétustes et dangereux
- pour entretenir les emplacements
- pour procéder à un plan de relevage des tombes, selon un planning annuel, étalé sur plusieurs années, qui sera voté lors des prochains budgets primitifs, en fonction du coût et de l'état des sépultures.

28/2013 : décisions modificatives au budget communal

Décision N°4/2013 modification sur les compte de rémunération du personnel communal

Monsieur Jean-Claude GERARDIN explique, que dans le cadre de la mise en place d'un contrat unique d'insertion, du 1^{er} juin au 30 novembre 2013, il est nécessaire d'amender le compte rémunération, pour permettre le paiement du salaire de cet agent. Pour cela, il faut procéder à la décision modificative suivante :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| 64131 rémunération : | - 6 500.00€ |
| 64168 Autres emplois d'insertion : | +6 500.00€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 4/2013, concernant la modification sur les comptes de rémunération du personnel communal.

Décision N°5/2013 achat remorque

Monsieur Jean-Claude GERARDIN, explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une remorque permettant notamment le transport de la nouvelle tondeuse non autorisée à rouler sur la départementale. Un complément pour l'achat de cette tondeuse par rapport au budget primitif est également nécessaire.

Il faut effectuer une décision modificative sur les comptes suivants :

| | |
|---|--------------|
| 2135 Installations générales, agencement, aménagement des constructions : | - 3 400.00 € |
| 21571 Matériel roulant : | + 3 400.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 5/2013, concernant l'achat d'une remorque.

Questions diverses :

- Dans le cadre de l'acquisition de la remorque, notamment pour transporter la tondeuse auto-tractée qui n'est pas autorisée à circuler sur la voie publique, le conseil municipal demande la vérification des permis de conduire nécessaires pour la traction de cette remorque, pour un poids total en charge supérieure à 3.5 tonnes. Une vérification sera faite sur les permis du personnel communal.
- Cimetière : il s'avère que l'emplacement de la zone de tri installée au cimetière ne fait pas l'unanimité. Les personnes qui se rendent régulièrement au cimetière, particulièrement les personnes âgées estiment que le trajet est long et difficile à parcourir compte-tenu des allées gravillonnées. Un autre emplacement plus adéquat sera à étudier.

Fin de séance : 19h45

Date prévue pour le prochain conseil : 06 septembre 2013.

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Numéros | Intitulé |
|----------------|--|
| 26/2013 | Caserne pompiers : demande de subventions |
| 27/2013 | Reprise de concessions cimetièrre abandonnées |
| 28/2013 | Décision modificative budgétaire N°4/2013 modification sur les comptes de rémunération du personnel communal, décision N°5/2013 achat remorque |

CONSEIL MUNICIPAL

| NOM Prénom | FONCTION | Absent-absent excusé-pouvoir | SIGNATURE |
|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Gérard TREMOULET | Maire | | |
| Jean-Claude GÉRARDIN | 1 ^{er} Adjoint au maire | | |
| Jean-Pierre CORSIN | 2 ^{eme} Adjoint au maire | Absent excusé | |
| Marie-Claire CHARLOT | 3 ^{eme} Adjoint au maire | Absent excusé | |
| Jean-Michel BRIÉ | Adjoint délégué | | |
| Henri MATHEY | Adjoint délégué | | |
| Jérôme BARBIER | Conseiller municipal | | |
| Stéphane BERNARDOT | Conseiller municipal | Absent excusé | |
| Isabelle JEUNET | Conseillère municipale | | |
| Laurent LALUBIE | Conseiller municipal | Absent excusé | |
| Daniel TURPIN | Conseiller municipal | | |